



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE BEL AIR

Affaire suivie par :
F. LAI-CHEUNG-KIT, Proviseur
Accueil - Standard
Tél. : 02.62.98.06.50
Mél : ce.9741270M@ac-reunion.fr

2, rue du Lycée BP 20509
97441 Ste-Suzanne

STE-SUZANNE, le lundi 19 août 2024

Aux membres de la communauté scolaire
du lycée Bel Air,
Mesdames, messieurs,

Objet : Déploiement du système de vidéosurveillance aux entrées sorties du lycée Bel Air

Référence : 2024-2025\VIDEOSURVEILLANCE\COM_CS

La communauté scolaire du lycée Bel Air a acté, lors du dernier conseil d'administration de l'année scolaire 2022-2023, l'installation d'un système de caméras de vidéo-surveillance placées aux entrées et sorties de l'établissement, afin de garantir la sécurité des élèves, du personnel et des biens.

C'est ainsi qu'à partir du 1^{er} septembre 2024, le dispositif sera opérationnel. Les caméras fonctionneront 24h/24h et enregistreront automatiquement ces données. Celles-ci seront accessibles pendant 1 mois par le proviseur et aux personnels à qui il en donnerait l'habilitation (les adjoints). Tout incident survenant à l'intérieur de l'établissement pourra mener à la consultation de ces informations.

Les caméras visualiseront les accès à l'établissement (entrées et sorties), les parkings et les ateliers. Sont exclus du dispositif la cour de récréation, les salles de classe, les bureaux, le réfectoire, l'intérieur de l'internat, et plus généralement tous les lieux de vie du lycée.

Cette vidéosurveillance se veut dissuasive et constitue un moyen complémentaire à d'autres mesures de sécurité moins intrusives, permettant de réagir dans des circonstances exceptionnelles.

Si vous souhaitez exercer vos droits sur la base du Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, contactez directement notre établissement scolaire.

Des pictogrammes placés dans l'établissement rappelleront à tous les membres de la communauté scolaire, ainsi qu'aux visiteurs, l'existence du dispositif.

Établissement sous vidéosurveillance



Cet établissement est placé sous vidéosurveillance pour la sécurité des élèves, du personnel et des biens.



Combien de temps sont conservées les vidéos et qui peut y accéder ?

Les images sont conservées pendant un mois. En cas d'incident, elles peuvent être visionnées par le chef d'établissement et le personnel habilité.



Comment sont gérées vos données personnelles ?

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles, consultez le site de l'établissement : <https://etab.ac-reunion.fr/lyc-bel-air/>



Comment exercer vos droits ?

Pour exercer votre droit d'accès aux images vous concernant, contactez (ou vos parents si vous êtes mineur(e)) Le proviseur du lycée :

ce.9741270m@ac-reunion.fr

En cas de problème, vous pouvez contacter la CNIL : www.cnil.fr/plaintes

F. LAI-CHEUNG-KIT

